

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par une convocation en date du 8 novembre 2016, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 15 novembre 2016 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↵ Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2016,
- ↵ Droit de préemption,
- ↵ Création de poste au titre d'un avancement de grade,
- ↵ Révision annuelle des tarifs,
- ↵ Décision modificative n° 3 budget 2016 (remboursement caution locataire),
- ↵ Calendrier des fêtes,
- ↵ Travaux et étude de devis,
- ↵ Divers.

---

### **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

**Présents** : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain, M. GOUSSU Jacky, M. Philippe AUFFRAY, M. MARIE Michel, Mme VASSARD Chantal, M. Hervé BORDIER

**Absents excusés** : Mme Marie-France DE AVEIRO (pouvoir à Chantal VASSARD), M. D'HUIT Mickaël (pouvoir à Jacky GOUSSU), Mme Isabelle ROBERT (pouvoir à Bernard SERVIN), M. Stéphane OBERDIEDER (pouvoir à Alain CHOUPART).

**Secrétaire de séance** : M. Michel MARIE

**Date de convocation** : 8 novembre 2016

**Nombres de membres** : En exercice : 11    Présents : 7    Votants : 11

-----

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Droit de préemption urbain,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un droit de préemption est arrivé en Mairie et qu'il convient donc d'indiquer si la commune préempte sur ce bien ou non.

La Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concerne un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 4 rue du Polissoir, cadastré section A, numéro 618, 884 et 885, pour une contenance totale de 11 a 41 ca.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

## **2. Création de poste au titre d'un avancement de grade**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide :**

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

<b>COMMUNE DE CORANCEZ (Eure-et-Loire)</b>							
<b>Emploi</b>					<b>Effectif</b>		
<b>Libellé fonction, poste ou emploi</b>	<b>Quotité du temps de travail</b>	<b>Filière</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Libellé du grade</b>	<b>Effectif</b>	<b>Statut</b>	<b>Position</b>
Agent technique	4,5 h/35 h	Technique	C	Adjoint technique de 2ème classe	1	Titulaire	Activité
Agent d'entretien	35 h	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	Titulaire	Activité
Secrétaire de mairie	25 h/ 35h	Administrative	C	Adjoint administratif de 1ère classe	1	Non-titulaire Contractuel	Activité

## **3. Révision des tarifs communaux**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu, comme chaque année, de réviser les différents tarifs communaux.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, les fixe comme suit :

## SALLE POLYVALENTE :

### Location de la salle polyvalente

Tarifs « été » (du 1 <sup>er</sup> mai au 15 octobre)	Forfait 24 H	Forfait 48 H
Habitants de Corancez	183,00 €	285,00 €
Hors commune	297,00 €	465,00 €

Tarifs « hiver » (du 16 octobre au 30 avril)	Forfait 24 H	Forfait 48 H
Habitants de Corancez	233,00 €	386,00 €
Hors commune	347,00 €	566,00 €

### Location de la salle polyvalente pour le réveillon du 31 décembre

	Forfait 24 H	Forfait 48 H
Habitants de Corancez	336,00 €	487,00 €
Hors commune	516,00 €	669,00 €

### Divers

Caution : 1 000 euros (800 euros pour couvrir les éventuelles dégradations et 200 euros pour couvrir les éventuels frais de ménage).

Acompte : 50 % à la réservation.

### Remplacement des meubles

Chaise : 35,00 €

Table : 160,00 €

### Location tables et chaises (hors de la salle)

la table (maximum 2) pour 24 H 6,00 €

la chaise (maximum 30) pour 24 H 0,50 €

En cas de détérioration, tables et chaises seront facturées au prix du remplacement.

### Participation de la RSEIPC pour l'entretien par la commune de leur terrain :

Forfait entretien pour l'année 2017 : 272,00 €

### CIMETIERE :

<b>Concession de terrain</b>	15 ans	159,00 €
	30 ans	319,00 €
	50 ans	532,00 €
<b>Superposition</b>	15 ans	84,00 €
	30 ans	84,00 €
	50 ans	84,00 €
	Perpétuité	115,00 € + frais d'acte de 25 €

<b>Location du caveau provisoire</b>	Forfait 7 jours	12,00 €
	Par jour supplémentaire	12,00 €
<b>Concession dans le columbarium</b>	15 ans et dépôt d'une urne	330,00 €
	30 ans et dépôt d'une urne	680,00 €
<b>Par urne supplémentaire</b>	15 ans	84,00 €
	30 ans	84,00 €
<b>Vacation opérations funéraires</b>		15,00 €

Le dépôt de cendres dans le jardin du souvenir est gratuit.

#### **4. Décision modificative n° 3 au budget 2016 (remboursement caution locataire)**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative, afin de pouvoir rembourser la caution à la locataire sortante, de la façon suivante :

- Article 020 (section investissement - dépenses imprévues) : - 300,00 euros
- Article 165 (dépôts et cautionnement reçus) : + 300,00 euros

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

- Article 020 (section investissement - dépenses imprévues) : - 300,00 euros
- Article 165 (dépôts et cautionnement reçus) : + 300,00 euros

#### **5. Calendrier des fêtes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calendrier des fêtes et des dates importantes pour l'année 2017. Il rappelle à l'assemblée les dates des prochaines élections présidentielles et législatives. Il y a donc quatre dimanches consacrés aux élections entre le 23 avril et le 18 juin. Il demande à chacun de prévoir d'être disponible pour la tenue du bureau de vote.

#### **6. Travaux et étude de devis**

Monsieur Servin présente aux membres du Conseil Municipal l'état actuel des dossiers de travaux et des devis reçus :

- L'appel d'offres pour les travaux d'aménagement des deux carrefours : rue de la République/rue Saint Laurent/rue du Polissoir d'une part et rue Saint Laurent/rue de la Maire/rue de la Baguetterie d'autre part, est lancé.
- Afin de faire réaliser les plantations prévues à la mare et devant la salle des fêtes, il est temps de faire des demandes de devis. Monsieur Marie fait remarquer qu'avant de réaliser les plantations, il conviendrait de nettoyer le mur de la salle des fêtes.
- Le devis pour supprimer la bouche d'incendie est arrivé et s'élève à 1 102,01 euros TTC.
- Le nettoyage des caniveaux n'a pas encore été effectué rue du Polissoir.

- Le devis pour le remplacement des volets de la mairie et du logement s'élève à 4 776,60 euros TTC pour des volets en bois (hors peinture), à 6 400,20 euros TTC pour des volets en PVC et à 9 631,80 euros pour des volets en aluminium.
- Le devis pour la pose et la dépose des illuminations de Noël est arrivé et est identique à celui de l'an dernier, soit 1 752 euros TTC. Il est convenu de prévoir la pose semaine 48 et la dépose semaine 3.
- Suite au contrôle des extincteurs effectué par l'entreprise SICLI, il s'avère que deux d'entre eux sont à changer. Le devis pour la fourniture, la livraison et la pose des deux extincteurs s'élève à 333,16 euros TTC.
- La colonne à eau a été, comme prévu, coupée. Un agriculteur souhaiterait la récupérer et propose de réaliser les travaux de dépose. Le Conseil Municipal est d'accord.

Monsieur le Maire explique que l'agent d'entretien souhaiterait disposer d'un vélo pour se déplacer dans la commune de manière écologique et économique.

Monsieur Marie déplore que les démarches pour la reprise des parties communes du Clos tardent à se finaliser et qu'il convient de relancer l'étude notariale à ce propos.

Monsieur le Maire indique, qu'à ce jour, six inscriptions ont été enregistrées en mairie pour la ballade thermographique.

La séance est levée à 22 heures.

POUR EXTRAIT  
En mairie, le 16 novembre 2016  
Le Maire  
Bernard SERVIN